Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20260605-2026_040-DE

SAINT-JUST
terre de vie et d'histoire

Grand Site Mégalithique de Bretagne

2026/040

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas DEBRAY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. Nicolas DEBRAY, Mme Clarisse LECOQ, M. Cyril BONNO, Mme Sandrine GAUDIN, M. Christophe DETAIN, M. James BERMINGHAM, Mme Chantal BOURY, Mme Catherine DUTHU-DEBRAY, Mme Brigitte GARDET, Mme Aline HERVÉ, M. Hervé JARNOT, M. Jean-Marie LE GALL

Excusée : Mme Sonia DEBROUX

Procurations : Mme Emma MORIN a donné procuration à Mme Sandrine GAUDIN
M. Rafaël MORTIER a donné procuration à M. Nicolas DEBRAY

Date de convocation : le 27 mai 2026

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie LE GALL

Objet :
Sénatoriales. Élection des délégués et suppléants (communes de plus de 1 000 habitants)

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 5 juin 2026 à 18 heures.

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mmes Brigitte GARDET, Catherine DUTHU-DEBRAY, MM. Cyril BONNO et Christophe DETAIN.

La présidence du bureau est assurée par le Maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, M. le Maire a constaté qu'1 liste de candidats avait été déposée et enregistrée.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20260605-2026_040-DE

Composition de la liste :

Liste JUST Ensemble : MM. Nicolas DEBRAY, Sandrine GAUDIN, Jean-Marc LE GALL, Clarisse LECOQ, Christophe DETAIN, Chantal BOURY

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le Maire indique que doivent être élus : 3 délégués et 3 suppléants.

***c) Élection des délégués* titulaires**

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14

Ont obtenu :

- ***liste JUST Ensemble*** : 14 voix

La ***liste JUST Ensemble*** obtient : 3 sièges

Ainsi, 3 sièges ont été attribués.

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste JUST Ensemble : 3 sièges

d) Élection des délégués suppléants

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14

Ont obtenu :

- ***liste JUST Ensemble*** : 14 voix

La ***liste JUST Ensemble*** obtient : 3 sièges

Ainsi, 3 sièges ont été attribués.

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste JUST Ensemble : 3 sièges

Pour extrait conforme
Le Maire,
Nicolas DEBRAY

MAIRIE de SAINT-[illegible]
R.F.
(I.-et-V.)